



LA LETTRE D'ETREPIGNEY



Journal d'information communal, à parution irrégulière

Numéro 9 - Avril 2015

Edito

L'actualité concerne la fiscalité communale et le vote du budget primitif pour 2015. Rappeler les difficultés budgétaires des collectivités locales ne serait pas constructif même si cela a du être pris en compte pour la réalisation de notre budget. Certes, notre marge de manœuvre est faible mais la situation financière de la commune est saine.

Cette année encore, la pression fiscale nationale et intercommunale augmente. Et même si les dotations de l'Etat baissent cette année, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la fiscalité communale. Ce choix ne remet cependant pas en question notre volonté d'investir pour l'amélioration de notre quotidien.

Le budget 2015 prend en compte tous les éléments du projet communal abordés lors des réunions publiques. Ce budget se veut juste et rigoureux.

Juste car l'investissement sera en parti réalisé grâce aux réserves financières (autofinancement) et non en augmentant les impôts. Rigoureux car il prévoit notamment le remboursement anticipé des prêts relais et évite ainsi de continuer à payer inutilement des intérêts (représentant une économie de 24 000 €).

La contribution des habitants du village à l'élaboration du projet communal est un atout et, je ne cesserai de le répéter, la clé du succès pour Etrepigny !

Je vous remercie pour votre implication et vous donne rendez-vous très prochainement pour une troisième réunion publique.

Didier Perez

Concours des maisons fleuries, saison 2

Préparez vos semis et plantations ! la deuxième édition du concours des maisons fleuries approche. Comme l'année dernière, les plus belles réalisations seront récompensées par un prix offert par notre partenaire Gamm Vert. Nous espérons un nombre encore plus grand de participants. Ce concours ouvert à tous, est avant tout destiné à mettre à l'honneur ceux qui participent ainsi à l'embellissement du village.

N'hésitez pas à vous inscrire, avant le 20 juin, en mairie ou en envoyant un courriel à mairieetrepigny@orange.fr ou sur le site www.etrepigny.fr.

Dans ce numéro :

Edito du Maire

p.2 à 5 Compte-rendu du conseil municipal du 13/04

p.6 Nouvelle tarification de l'eau potable

p. 8 Chantier de bénévoles - Agenda

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2015

La séance est ouverte à 20h00.

Etaient présents : Mmes Sabrina CHAPUIS et Chantal PIZARD, MM. Frédéric BREGAND, Laurent CHENU, Joël CHEVASSUS, Nicolas GEY, Jérôme GOUSSET, Didier PEREZ, Frédéric SIGNORI.

Absents : Françoise MARTIN (procuration à Joël CHEVASSUS), Jean-Paul ROY (procuration à Laurent CHENU).

Secrétaire de séance : Sabrina CHAPUIS

1/ Approbation du compte-rendu du précédent Conseil.

2/ Vote du Budget Primitif 2015 : Le Budget Primitif (BP) est présenté par le Maire puis ensuite voté par Chapitre à l'unanimité par le Conseil Municipal.

BP 2015 du CCAS :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Nature	Libellé	BP 2015
022		Dépenses imprévues	1 000,00
011	6232	Fêtes et cérémonies	2 542,92
	6188	autres frais divers (orchestre)	200,00
	Total chapitre 011		2 742,92
012	6451	cotisations URSSAF	130,00
	Total chapitre 012		130,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			3 872,92
Chapitre	Nature	Libellé	BP 2015
002		Excédent de de fonctionnement de l'exercice N-1 reporté	1 072,92
74	7474	subvention commune	2 800,00
Total chapitre 74			2 800,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			3 872,92
TOTAL DEPENSES			3 872,92
TOTAL RECETTES			3 872,92

BP 2015 Eau-Assainissement :

Section investissement : Il est prévu de rembourser de façon anticipée les prêts relais pour un montant de 510 000 €, permettant ainsi de réaliser une économie de 24 000 € (chapitre 16).

Au chapitre 21, la somme allouée permettra de commencer à remplacer les compteurs d'eau les plus anciens et situés à l'extérieur. A terme tous les compteurs seront changés (sauf ceux qui ont déjà été changés récemment suite aux travaux concernant le plomb).

INVESTISSEMENT			
Chapitre	Nature	Libellé	BP 2015
16	1641	emprunt	530 183,00
Total chapitre 16			530 183,00
20	203	frais d'étude	3 000,00
21	21561	matériels et outillage	27 000,00
Total chapitre 21			27 000,00
020		dépenses imprévues	5 000,00
040	1391	amortissement subventions	24 299,54
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			589 482,54
Chapitre	Nature	Libellé	BP 2015
001		Excédent d'investissement N-1	393 062,42
13	131	subventions	70 000,00
10	1 022	FCTVA	97 949,17
		Amortissement des immobilisations	32 358,80
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			593 370,39

Section fonctionnement : Au chapitre 011 on constate que cette année nous commençons à payer notre cotisation au Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Roches (SIAR). Cette cotisation est pour l'instant un forfait et non un montant calculé sur le débit des eaux usées traitées à Dampierre.

On constate que même avec le remboursement anticipé des prêts relais le BP 2015 reste excédentaire.

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Nature	Libellé	BP 2015
Total chapitre 011			30 800,00
66	66111	intérêts	20 471,51
	66112	intérêts courus non échus	651,75
	Total chapitre 66		21 123,26
67	673	titres annulés	500,00
	Total chapitre 67		500,00
042	6811	amortissements	32 358,80
	Total chapitre 042		32 358,80
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			89 782,06
Chapitre	Nature	Libellé	BP 2015
002	002	Excédent de fonctionnement de l'exercice N-1 reporté	150 930,92
total chapitre 70			65 000,00
042	777	amortissement	24 299,54
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			240 230,46
TOTAL DEPENSES			679 264,60
TOTAL RECETTES			833 600,85

BP 2015 du budget principal :

Section d'investissement : Le chapitre 21 prend en compte les investissements nécessaires pour l'acquisition de matériels pour la commune, la réalisation des plateaux ralentisseurs aux entrées du village et la réfection de la voirie. L'investissement prend également en compte l'aménagement de la réserve à incendie en lieu et place de l'ancienne station d'épuration, aménagement qui coutera moins cher que la somme prévue initialement pour sa destruction.

INVESTISSEMENT			
Chapitre	Nature	Libellé	BP 2015
001		deficit d'investissement	31 747,11
Total chapitre 21			99 174,34
16	1641	remboursement d'emprunts	7 500,00
Total chapitre 16			7 500,00
20	2031	frais d'étude	4 000,00
020		dépenses imprévues d'investissement	5 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			147 421,45
Chapitre	Nature	Libellé	BP 2015
1068		excédents de fonctionnem capitalisé	31 747,11
10	10 222	FCTVA	2 033,66
Total chapitre 10			2 033,66
021		virement de la section de fonctionnement	113 640,68
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			147 421,45

Section de fonctionnement : Les dépenses pour le personnel (chapitre 012) comprennent le salaire de l'employé communal à la place des sommes initialement versées pour le personnel titulaire transféré à CCJN (ATSEM).

Le chapitre 73 fait apparaître un nouveau prélèvement correspondant au financement de la Commune versé à CCJN pour l'école (attribution de compensation).

Au niveau des recettes, le montant des taxes locales (habitation et foncières) indiqué au chapitre 73 prend en compte l'absence d'augmentation de la part de la Commune, malgré la baisse de toutes les dotations de l'Etat (chapitre 74).

On constate que logiquement en fin d'exercice budgétaire le solde devrait être excédentaire.

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Nature	Libellé	BP 2015
023		virement de section à section	113 640,68
022		Dépenses imprévues	5 000,00
		Total chapitre 011	87 003,00
		Total chapitre 012	46 350,00
		Total chapitre 65	29 420,00
66	66111	Intérêts réglés à échéance	1 900,00
		Total chapitre 66	1 900,00
73	73923	Reversement sur FNGIR	28 805,00
	73921	prélèvement d'attribution compensation	25 794,91
		Total chapitre 73	54 599,91
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			337 913,59

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Nature	Libellé	BP 2015
002		Excédent N-1 reporté	343 663,50
		Total chapitre 70	74 372,50
73	73111	taxes foncières et d'habitation	84 537,00
	7328	attribution de compensation (jura nord)	1 477,00
	7381	taxe add droit de mutation	3 400,00
		Total chapitre 73	89 414,00
	7411	dotation globale de fonctionnement	38 889,00
	74121	dotation solidarité rurale 1° fracture	7 706,00
	74127	dotation nationale de péréquation	9 028,00
		Total chapitre 74	72 364,00
75	752	revenus des immeubles	11 000,00
		Total chapitre 75	11 000,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			590 814,00

3/ Vote des taxes locales : Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat et d'alourdissement de la fiscalité locale (augmentation de 8% de chaque taxe pour 2015 votée en Conseil Communautaire pour la CCJN), le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la deuxième année consécutive, de ne pas augmenter le taux communal de ces taxes.

Ces dernières sont : Taxe habitation : 11,22%

Taxe foncière sur le bâti : 8,88%

Taxe foncière sur le non bâti : 17,21

4/ Tarification de l'eau potable : après délibération, le CM vote à la majorité (10 pour, 1 abstention) la nouvelle tarification de l'eau potable. Un relevé des compteurs sera effectué avant fin mai ; il sera

facturé au tarif actuel et correspondra à l'acompte. A partir du 1^{er} juin, la nouvelle tarification sera appliquée.

Le nouveau tarif prévoit 4 tranches :

Le prix pour les 15 premiers m³ diminue à 0,90 €/ m³.

De 15 à 120 m³ le prix reste à 1,00 €/ m³.

De 120 à 150 m³ le prix passe à 1,30 €/ m³.

Au-delà de 150 m³ le prix passe à 1,80 €/ m³.

5/ Cotisation au SIDEC : il s'agit d'une cotisation obligatoire pour le service informatique du SIDEC pour pouvoir bénéficier du logiciel nécessaire au bon fonctionnement du secrétariat (dématérialisation, facturation...). Cette cotisation s'élève cette année à 2410 €. Le CM vote à l'unanimité cette cotisation.

6/ Création d'un poste d'adjoint technique 2° classe : l'employé communal entre dans son quatrième mois de contrat à durée déterminée (contrat d'accroissement temporaire d'activité). Après une discussion des élus du CM, il est unanimement constaté que cette période d'essai est satisfaisante. Après délibération, le CM décide à l'unanimité de nommer l'employé communal sur un poste d'adjoint technique de 2° classe. Il sera stagiaire pendant un an avant une éventuelle titularisation.

7/ Création d'une sommière en forêt de Chaux et réfection du chemin du T :

L'objectif de réaliser une sommière en forêt de Chaux est d'éviter le passage des grumiers à travers le village pour que la réfection de la voirie soit financièrement envisageable. Des devis ont été demandés aux sociétés SJE et Roger Martin. Le CM vote à l'unanimité une délibération autorisant le Maire à monter un dossier de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du plan de relance du BTP.

Cette délibération adopte aussi le projet de réfection du « chemin du T » pour permettre le passage des tracteurs. Le Maire a demandé l'avis au Maire de La Bretenière sur une éventuelle participation financière à la réfection de ce chemin.

8/ Tests à la fumée sur le réseau séparatif de l'assainissement :

Les résultats ont été rendus par la société VERDI. 17 habitations sont concernées par des anomalies sur ce réseau. Il est prévu de voir en commission eau-assainissement les propriétaires concernés.

Le CM décide à l'unanimité de réaliser une inspection télévisuelle du réseau d'assainissement de la rue Joseph Martin, réseau qui draine des eaux parasites en quantité importante. Le but est de savoir si un gainage est possible pour désengorger le réseau d'assainissement. La prestation sera réalisée par la société ADTEC CONTROLE pour un montant de 2268,00 € TTC.

9/ Questions diverses :

- Etude VERDI sur le déraccordement des eaux pluviales sur le secteur unitaire : la solution la moins coûteuse et la plus efficace serait de créer un réseau d'eaux usées neuf du haut de la rue de la Poterie jusqu'au déversoir d'orage en dessous de l'école rue du Moulin. Les eaux pluviales et les eaux claires parasites (sources et drains) seraient pris en charge dans l'ancien réseau unitaire. Cette étude préliminaire d'un coût estimé à 350 000€ comprend la réfection complète (réfection de la structure) de la voirie (600 mètres linéaires). Ces travaux permettraient d'éliminer environ un tiers des eaux envoyées sur Dampierre et d'avoir un réseau séparatif sur tout le centre bourg du village. Sur Cinq Cens, le plus simple est de créer un réseau séparatif sur la rue des Chênes, le coût étant estimé à 80 000€ (voirie refaite).
- Réfection des sommières en forêt de Chaux : la quantité de sable nécessaire au rebouchage des trous a été calculée à 40 m³. Le devis présenté par la société Guillot TP d'un montant de 2424 € est accepté à l'unanimité par le CM.
- Chantier bénévole pour la transformation de la station d'épuration en réservoir à incendie. Le 17 après midi et le 18 avril débutera les travaux par des bénévoles du village. Un appel est lancé aux élus disponibles ce jour pour prêter main forte aux bénévoles.

La séance est levée à 22h40.

Nouvelle tarification de l'eau potable



L'eau étant une ressource limitée qui coûte cher, l'Agence de l'eau incite fortement à économiser l'eau potable. Elle a mis en place des critères avec des amendes à la clé pour les communes qui ne surveillent pas la consommation.

Le prix minimum de l'eau potable (hors taxes et abonnement) préconisé par l'Agence de l'eau est de 0,90 € le m³. A Etrepigny, le prix du m³ est de 1 €.

Facturation de l'eau en 2014 : 16 904 m³ qui correspond à 16 904 €

Nombre de compteurs : 197 (facturés en 2014)

La nouvelle tarification répartie la consommation en 4 tranches :

- eau dite « nécessaire » : $\leq 15 \text{ m}^3$
- eau dite « utile » : entre 15 et 120 m³
- eau dite « de confort » : entre 120 et 150 m³
- eau dite « forte consommation » : $> 150 \text{ m}^3$

Nota : cette répartition ne tient volontairement pas compte de la composition du foyer.

La répartition selon ces critères est :

- 16 foyers consomment moins de 15 m³ soit au total 111 m³
8% des compteurs consomment 0,66% de la consommation totale
- 139 foyers consomment entre 15 et 120 m³ soit au total 9 670 m³
70,6% des compteurs consomment 57,2% de la consommation totale
- 22 foyers consomment entre 120 et 150 m³ soit au total 2 956 m³
11,2% des compteurs consomment 17,5% de la consommation totale
- 20 foyers consomment plus de 150 m³ soit au total 4 167 m³
10% des compteurs consomment 24,7% de la consommation totale

La nouvelle tarification module le prix de l'eau en fonction de la consommation.

Le principe est d'appliquer **une baisse du prix pour les faibles consommateurs, une stabilité du prix pour une consommation courante et d'augmenter le prix pour les plus gros consommateurs.**

Cette tarification vise à :

- instaurer une meilleure justice dans le prix de l'eau
- inciter les consommateurs à économiser cette ressource.

Par son effet incitatif, cette modulation du tarif a permis dans certaines communes où elle a été appliquée une diminution de la consommation globale d'eau de 10%.

Nouvelle tarification à compter du 01/06/2015 :

- baisse du prix à 0,90€ pour la tranche dite « eau nécessaire » soit $\leq 15 \text{ m}^3$
- stabilité du prix à 1€ pour la tranche dite « eau utile » soit > 15 et $\leq 120 \text{ m}^3$
- augmentation à 1,30€ pour la tranche dite « eau de confort » soit > 120 et $\leq 150 \text{ m}^3$
- augmentation à 1,80€ pour la tranche dite « eau forte consommation » soit $> 150 \text{ m}^3$

Avec cette tarification, quelque soit la consommation, les 15 premiers m^3 sont moins chers et le prix n'augmente qu'au-delà de 120 m^3 .

Le calcul de la facture devient :

- « eau nécessaire » : $0,90 \text{ €} \times \text{m}^3$, soit pour une consommation de 15 m^3 une facture de 13,50€ au lieu de 15 €
- « eau utile » : $13,50 \text{ €} + (\text{quantité en } \text{m}^3 - 15)$, soit pour 120 m^3 une facture de 118,50 € au lieu 120 €
- « eau de confort » : $13,50 \text{ €} + 105 \text{ €} + 1,30 \text{ €} \times (\text{quantité en } \text{m}^3 - 120)$, soit pour 150 m^3 une facture de 157,50 € au lieu de 150€
- « eau forte consommation » : $13,50 \text{ €} + 105 \text{ €} + 39 \text{ €} + 1,80 \text{ €} \times (\text{quantité en } \text{m}^3 - 150)$, soit pour 160 m^3 une facture de 175,50 € au lieu de 160 €.

	$\leq 15 \text{ m}^3$	> 15 et $\leq 120 \text{ m}^3$	> 120 et $\leq 150 \text{ m}^3$	$> 150 \text{ m}^3$
1 ^{ère} tranche	$0,90 \times \text{m}^3$	13,50 €	13,5 €	13,5 €
2 ^{ème} tranche		$+ (\text{m}^3 - 15)$	105 €	105 €
3 ^{ème} tranche			$1,30 \times (\text{m}^3 - 120)$	39 €
4 ^{ème} tranche				$1,80 \times (\text{m}^3 - 150)$
Total				

Rendons à César... :

Non ! Le Comité des fêtes n'est pas responsable de tous les maux et surtout il est complètement indépendant de la Municipalité !

Une mise au point s'impose, tant certaines personnes justifient leurs décisions de façon plus ou moins absconse. Dans la Lettre n°6 et 8 (cf. les archives sur le site internet de la Commune) il est rappelé que la décision de placer un panneau d'agglomération incombe uniquement à la DDT et à la cellule Sécurité du Conseil Général. Depuis des années, les riverains de la rue du Moulin demandaient à la Commune de trouver une solution pour diminuer la vitesse des véhicules sur la route départementale, sans que rien n'ait été entrepris. Aujourd'hui les élus ont obtenu l'accord pour installer un ralentisseur et attendent la subvention du Conseil Départemental pour débiter les travaux. L'étape initiale obligatoire était de déplacer le panneau d'agglomération. Le maire avait demandé de placer ce panneau au niveau du Moulin (cf. lettre d'Etrepigny n°6) mais la DDT et la Cellule Sécurité du Conseil Général ont refusé, en application de la réglementation en vigueur !

Le fait de ne pas vouloir prêter au Comité des fêtes le pré, dans lequel jusqu'à maintenant était situé le parking lors de la fête patronale, sous prétexte que l'emplacement du nouveau panneau d'agglomération ne convient pas au propriétaire du dit pré démontre une confusion. Certes, un propriétaire est heureusement libre de prêter ou non son pré et personne n'a rien à redire mais il ne faudrait pas se tromper de cible. Depuis l'année dernière, le Comité des fêtes s'est déjà vu refuser le prêt du pré d'où était tiré le feu d'artifice sous prétexte que le résultat des élections municipales a déplu... Prenons un peu de hauteur et tachons de bien vivre ensemble, quelques soient nos convictions. Sans Comité des fêtes il n'y aurait pas de fête patronale ! Soyons fiers de lui pour tout ce qu'il réalise pour Etrepigny. Beaucoup nous l'envie et à juste titre !

Chantier de bénévoles :

Après les chantiers l'année dernière (défrichage du sentier allant au Val fleuri et cheminement piéton de la cour de l'école), une équipe de bénévoles est en cours de réalisation d'un nouveau chantier. Il s'agit de la couverture en béton de la cuve de l'ancienne station d'épuration pour la transformer en réservoir à incendie. Déjà 3 journées dans la bonne humeur pour poser poutrelles et hourdis, ferrailer, sceller les acrotères et tirer le béton.

Il ne reste « plus que » : passer un imperméabilisant, installer le substrat (terre allégée) et commencer les plantations de cette future toiture végétalisée qui viendra participer à l'aménagement paysagé de la zone !

Un grand merci à tous les bénévoles – qui se reconnaîtront et qui ne refuseront sûrement pas un petit coup de main la prochaine fois !

AGENDA

8 mai : Cérémonie au monument aux morts à 10h30 suivi d'un vin d'honneur

9 mai : REGGAETREP 3, à la salle des fêtes à 20h30 : Mini festival de Reggae organisé par l'association "L'amicale des jeunes ". En ouverture, **HUNK**, des jeunes qui commencent dans la musique, suivi de notre groupe local **ONIRIS**, puis **ROOTIKAL VIBES HIFI**. Cette soirée est publique et ouverte à tous (tarif : 6 €). L'ouverture du site se fera dès 20h. Une buvette proposera boissons et petite restauration.

10 mai : Vide-grenier de l'association de défense de l'école, de 7h à 17h de nombreux exposants seront présents pour le plaisir des chineurs. Si vous êtes intéressés pour exposer au prix de 2,50 € le mètre, contactez les organisateurs au 03 84 71 39 09 (d'autres numéros sont disponibles sur le site internet de la commune dans la rubrique « agenda »). A 11h30 vous assisterez à une démonstration de BATUCADA de l'école de musique associative de Jura Nord. Les enfants seront heureux de découvrir le stand de maquillage et une structure gonflable pour se défouler !

12 mai : réunion d'information à 18h30 salle des associations sur une étude de restauration du ruisseau de La Doulonne. L'EPTB Saône et Doubs (Etablissement Public Territorial de Bassin) a prévue de lancer une étude diagnostic complète (qualité des eaux, des populations piscicoles, ...) sur le ruisseau de la Doulonne et sur les ruisseaux d'Our / La Bretenière afin de disposer d'un état initial exhaustif avant de proposer des pistes d'actions de restauration. Ce diagnostic va être mené sur une durée de 6 mois par une stagiaire de Master 2 de l'université de Besançon co-encadrée par l'EPTB Saône et Doubs et la Fédération départementale de pêche du Jura.

24 mai : Randonnée pédestre organisée par l'Association les Riottes de Cinq Cens. Le lieu de rendez-vous est sur la place du Pasquier (Hameau de Cinq Cens). Cette randonnée est gratuite pour les enfants et coûte 2 € par adulte. Heure de départ : 9h00 (12km) ou 9h30 (8km). Ravitaillement à mi-parcours. Repas sous chapiteau à partir de 12h. Un apéritif sera offert aux personnes inscrites au repas (adulte : **12 €** - enfant moins de 12 ans : **5 €**). Au menu : terrine, crudités, rôti de porc chaud, frites, fromage, tarte aux pommes, café. Venez nombreux... en famille...entre amis... Pour vous inscrire, appeler : Laurent CHENU (03-84-71-39-10) ou Denis DUCLUT (06-23-62-08-78). Inscriptions avant le **15/05/2015**.